

**Délibération n°2022-04-06****Réf. Nomenclature « Actes » : 7.4**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Règlement d'Intervention des Aides Communautaires (RIAC) : validation des modifications apportées aux dispositifs d'aide

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	64
Pouvoirs	16
Votants	80

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Marilou Padilla Ratelade** est nommée secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

Le président explique qu'Haute-Corrèze Communauté et la Région Nouvelle-Aquitaine ont signé en janvier 2019 une convention relative à la mise en œuvre du schéma régional de développement et aux aides aux entreprises.

Cette convention nous a permis de mettre en œuvre un règlement d'intervention communautaire pour lequel nous avons signé un avenant en juillet dernier afin de prolonger la convention d'une année supplémentaire.

Afin d'ajuster nos dispositifs actuels et de proposer des aides plus cohérentes et répondant le mieux au besoin du territoire, les élus de la commission économie ainsi que nos partenaires de l'accompagnement des entreprises ont travaillé à une révision des dispositifs existants dans l'attente de la réécriture dans sa globalité de notre règlement.

Conformément à l'article 5 de la convention, les modifications mêmes substantielles des dispositifs d'intervention doivent faire l'objet d'un avenant.

Les évolutions proposées concernent les dispositifs suivants :

- ↪ Axe 3 « Soutien à l'agriculture »
  - Action 3.1 Aide à l'équipement informatique et technologique des agriculteurs
- ↪ Axe 5 « Accroître le potentiel touristique du territoire »
  - Action 5.1 « Aide à l'immobilier d'entreprises dans le secteur du tourisme »
  - Action 5.2 « Aide à l'immobilier pour les centres d'hébergement type village de vacances »
  - Action 5.3 « Aide à l'immobilier d'entreprises dans le secteur du tourisme : équipements touristiques structurants »
  - Action 5.4 « Aide à la qualification des hébergements touristiques »
- ↪ Axe 6 « Favoriser le soutien aux investissements immobiliers des entreprises et aux implantations d'activités économiques sur le territoire »
  - Action 6.1 « Soutien aux investissements immobiliers dans le secteur secondaire »
- ↪ Axe 7 « Accompagner les entreprises artisanales dans leur projet de développement »
  - Action 7.1 « Soutien à l'investissement des entreprises artisanales »
- ↪ Axe 8 « Dynamiser les activités de centre-ville et maintenir le commerce en milieu rural »
  - Action 8.1 « Crea-Commerce »
  - Action 8.2 « Maintien, modernisation et développement du commerce, de l'artisanat et des services »
  - Action 8.3 « Amélioration du linéaire commercial »

Les dispositifs mis à jour sont joints en annexe.

## Délibération n°2022-04-06



Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modifications des dispositifs d'aides existants ;
- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant au conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents pour mener à bien cette opération

A l'unanimité	
Votants	80
Pour	80
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la  
sous-préfecture,


À Ussel, le 29 septembre 2022

Le président,  
Pierre Chevalier



**Délibération n°2022-04-06**



Envoyé en préfecture le 06/10/2022 2022 -  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 019-200066744-20220929-20220406-DE